



La Municipalité de *Saint-Apollinaire*

11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996 Fax : 418 881-4152

www.st-apolinaire.com

## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, Alex Brouillard, directeur des finances de la Municipalité de Saint-Apollinaire, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil le 3 septembre 2024 à 19 h 30, à la salle du conseil, 94, rue Principale.


Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande concerne le lot 3 383 454 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lotbinière, terrain desservant la propriété située au 63-67, rue Industrielle. Le demandeur a fait une demande de dérogation mineure (Règlement numéro 595-2007) numéro 2024-033 pour l'aménagement d'une aire de stationnement.

Règlement de zonage	Norme	Dérogation mineure
590-2007	L'aire de stationnement doit respecter une distance minimale de 1 mètre de la ligne avant	Une partie de l'aire de stationnement sera à 0 mètre de la ligne avant
590-2007	Une bande de terrain d'au moins 1.5 mètre de largeur doit séparer le bâtiment principal de toute aire de stationnement.	Une partie de l'aire de stationnement sera à 1.1 m de la façade avant du bâtiment principal.
590-2007	Une aire de stationnement doit comporter des allées d'accès et des cases de stationnement	Une partie de l'aire de stationnement ne comporte pas d'allée d'accès.
590-2007	Une aire de stationnement et les allées d'accès doivent être entourées d'une bordure de béton ou d'asphalte d'une hauteur minimum de 15 cm.	Une partie de l'aire de stationnement ne sera pas entourée d'une bordure de béton ou d'asphalte.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.


Donné à Saint-Apollinaire le 12 août 2024.

  
Alex Brouillard  
Directeur des Finances

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Alex Brouillard, directeur des finances de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 12 août 2024, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Apollinaire le 12 août 2024.

  
Alex Brouillard  
Directeur des Finances

*S'unir pour réussir!*